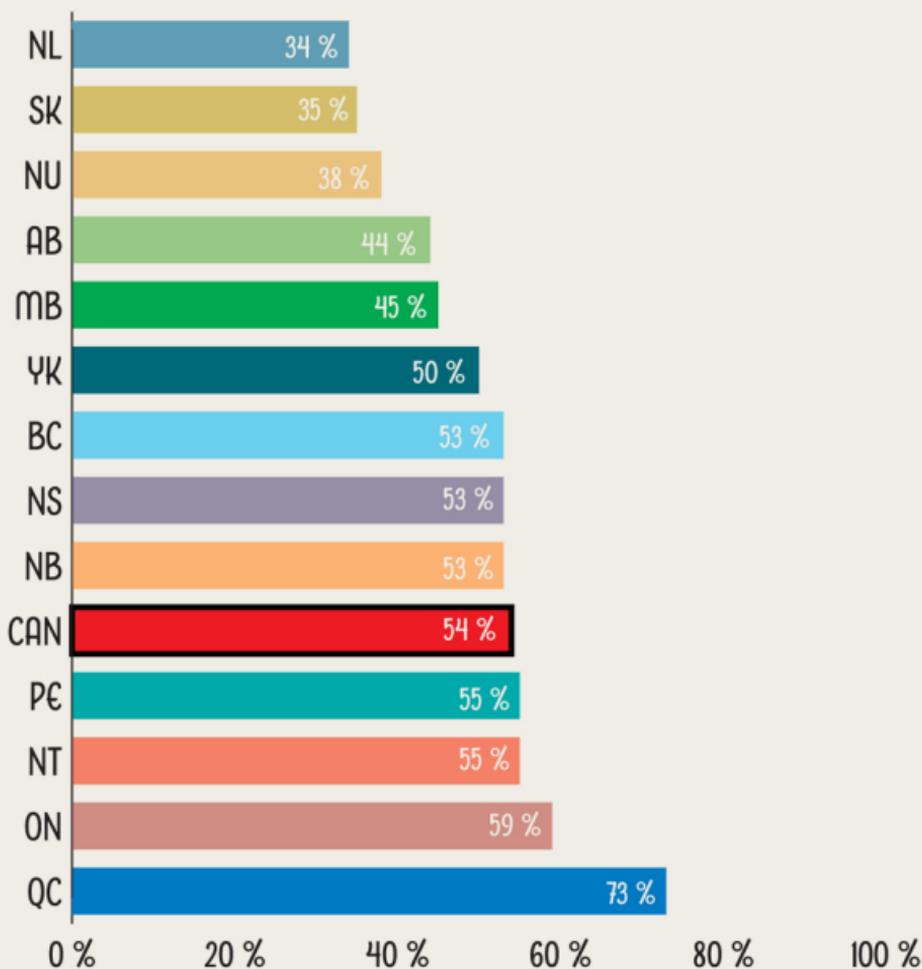


POURCENTAGE DES ENFANTS DE 2 À 4 ANS FRÉQUENTANT RÉGULIÈREMENT UN PROGRAMME D'ÉPE PAR PROVINCE OU TERRITOIRE



- Places en garderie réglementée au 31 mars 2017, sauf pour QC (2015).
- Nombre estimé d'enfants de 2 à 4 ans en garderie, puisque les groupes d'âge se chevauchent dans certains territoires/provinces.
- Comprend l'école préprimaire en Nouvelle-Écosse, la maternelle au QC, YT, NT et ON, les écoles maternelles publiques au Manitoba, les services à la petite enfance de 2,5 à 5 ans en AB, le préscolaire en SK.
- Inclut le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sans permis (le PAPA n'est pas autorisé dans toutes les provinces et tous les territoires), l'école maternelle non licenciée en Saskatchewan, les Centres d'éducation parentale et familiale en Ontario et le programme Strong Start en Colombie-Britannique.